

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 22 septembre 2006
(convocation du 11 septembre 2006)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Deux Septembre Deux Mil Six à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. ANZIANI Alain, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mme COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. TAVART Jean-Michel.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
M. LABARDIN Michel à M. QUERON Robert
Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
M. PUJOL Patrick à M. FAYET Guy
M. SEUROT Bernard à M. REBIERE André
M. BREILLAT Jacques à M. BELLOC Alain
M. CANIVENC René à M. NEUVILLE Michel

M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max
M. DOUGADOS Daniel à M. BRANA Pierre
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. REDON Michel à M. JAULT Daniel
M. RESPAUD Jacques à Mme. DELAUNAY Michèle

LA SEANCE EST OUVERTE

MERIGNAC - Aménagement du secteur Montesquieu - Construction du nouveau Centre de Loisirs des 2 Villes (CL2V) - Cession du terrain à la Commune de Mérignac - Autorisations - Décision -

Monsieur SAINTE-MARIE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Les communes de Bordeaux et Mérignac, associées à la Communauté Urbaine de Bordeaux ont mené, en concertation avec les habitants, des études urbaines à l'échelle du quartier Montesquieu situé aux limites des quartiers du Jard-Capeyron à Mérignac et Caudéran à BORDEAUX.

Au résultat desdites études il a été décidé, par délibération n° 2003/0046 du Conseil de Communauté du 17 janvier 2003, de mettre en place un Programme d'Aménagement d'Ensemble (PAE) en vue d'organiser avec toute la cohérence nécessaire la restructuration urbaine de ce quartier autour d'équipements publics.

A cet égard il est prévu dans le projet urbain à développer de reconstruire l'actuel CL2V sur une parcelle de terrain que la Communauté Urbaine de Bordeaux céderait à la Ville de Mérignac.

De fait, la délimitation de l'emprise à céder n'a pu intervenir que très récemment dans la mesure où divers aléas techniques et urbanistiques sont venus en cours d'instruction différer la mise au point définitive de ce dossier dont la Ville de Mérignac avait sollicité la régularisation dès la fin 2004 sur la base de l'estimation domaniale du moment, à savoir 100 € le m².

Nous disposons aujourd'hui des éléments techniques permettant enfin d'engager dans les meilleurs délais la procédure de cession des 3 100 m² environ de terrain nécessaires à la reconstruction du CL2V.

Cependant, et afin de ne pas pénaliser la Commune de Mérignac, il vous est proposé d'accepter, à titre transactionnel, le maintien du prix de 100 € le m² sachant que l'actualisation du prix de ce foncier par les Services Fiscaux s'établit à 120 € le m² selon leur communiqué du 13 octobre 2005.

Dans ces conditions, et si tel est votre avis, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

A – AUTORISER MONSIEUR LE PRESIDENT

- à traiter à l'amiable avec la Ville de Mérignac en vue de la cession à son bénéfice d'une emprise foncière non bâtie, en l'état, de 3 100 m² environ, à détacher des parcelles communautaires actuellement cadastrées VO 40, BS 154, situées rue Erik Satie dans le quartier Montesquieu à MERIGNAC, moyennant le prix de 100 € le m² sensiblement inférieur à l'estimation domaniale précitée
- à signer l'acte à intervenir et tous autres documents afférents à cette mutation et notamment le document d'arpentage.

B – DECIDER

Que le montant de la recette provenant de cette cession sera inscrit au budget de l'exercice en cours (Chapitre 77, Compte 775, Fonction 8240, CRB A430).

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 22 septembre 2006,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
12 OCTOBRE 2006**

M. BERNARD LABISTE

